



# PRÉFET DU LOT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**COVID-19**

Cahors, le 28 novembre 2020

### **Le préfet du Lot autorise l'ouverture dominicale des commerces**

Dans le cadre de l'adaptation des mesures de confinement et de la réouverture des commerces dès ce samedi le préfet du Lot autorise **l'ouverture des commerces dimanche 29 novembre et les dimanches 6, 13, 20 et 27 décembre.**

Cette ouverture ne peut se faire que dans le respect des mesures sanitaires et du protocole renforcé établi.

Le préfet rappelle aux entreprises concernées qu'elles doivent respecter les droits de leurs salariés qu'il s'agisse des contreparties qui doivent leur être accordées ou du respect du principe du volontariat.

Cette dérogation au repos dominical doit conduire l'employeur à donner le repos hebdomadaire par roulement à ses salariés.

L'arrêté préfectoral autorisant l'ouverture dominicale des commerces est disponible sur <http://www.lot.gouv.fr/etablissements-ouverts-r4371.html>.

Pôle de la communication  
interministérielle de l'État

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16  
[pref-communication@lot.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot.gouv.fr)

Place Chapou  
46009 Cahors Cedex